



Réponses aux questions des parents d'élèves lors du Conseil d'administration du 4 février 2021

(En visio)

Au cours du dernier CA du 4 février 2021 portant essentiellement sur le point de la DHG, la direction du collège a bien voulu répondre à nos questions que nous avons émises 48h avant la tenue de ce CA. A noter que nous avons bien voulu que ces réponses ne figurent pas dans le procès-verbal. Ainsi nous vous proposons ce compte-rendu.

Où en sont les travaux du nouveau bloc sanitaire ? Par rapport au protocole de nettoyage des toilettes, y-a-t-il un approvisionnement suffisant en papier et en savon ?

Les travaux avancent bien, les cuvettes sont posées ainsi que le carrelage. Les travaux d'électricité et les peintures sont achevés. L'ouverture des nouveaux sanitaires est prévue à la rentrée des vacances d'hiver. Le Conseil départemental prévoit dans la foulée la réfection des toilettes filles. S'il manque du papier, du savon, les élèves peuvent voir avec Mme KIEFFER gestionnaire du collège.

Avez-vous mis en place une feuille d'émargement afin que l'agent de service puisse émarger à chaque passage ? Car toujours la même problématique des toilettes qui revient très souvent.

Mme KIEFFER dit qu'il n'y a pas besoin de feuille d'émargement. Elle sait où sont les agents. Actuellement elle admet que les toilettes ne sont pas très accueillantes, mais le collège fait de son mieux en l'absence des agents de service ou en nombre insuffisant. Mme KIEFFER nous indique que le CD57 a lancé une campagne de recrutement mais il n'y a pas de candidats. Jean-François DESINDE insiste sur le fait que la mise en place d'une feuille d'émargement est utile pour montrer que l'agent de service est bien passé à tel ou à tel moment, c'est la méthode HACCP.

Concernant les heures apparaissant en quinzaine dans l'emploi du temps des élèves pour l'enseignement de l'EPS. Pourquoi ce temps scolaire n'a pas été adapté : autre type de séance, vie scolaire, sport en extérieur, ou autre ?

Mme ZIMMERMANN a posé la question à M JOLLAIN pour savoir comment s'organiser par rapport au nouveau protocole sanitaire. Pas possibilité d'utiliser le préau, ni la cour (car espace aménagé avec des barrières Vauban pour non brassage des classes). L'administration du collège apprend à la dernière minute les consignes par l'intermédiaire de la télévision. Il n'y a aucune consigne de nulle part. L'administration doit prendre des décisions organisationnelles en son âme et conscience. Le collège fait ce qui peut. Mme ZIMMERMANN nous indique son énervement par rapport à cette gestion de crise. Son objectif était de venir en aide aux enseignants d'EPS en l'état actuel des choses.

En règle général quels sont les modalités d'organisation de l'emploi du temps des élèves en cas d'absence d'un professeur ? Quels sont les différents temps d'activités scolaires organisés et les lieux où vous pouvez les organiser et avec quels encadrants ?

Le remplacement des professeurs est possible s'ils sont en formation. Si l'absence est non prévisible, l'administration essaie d'organiser en sollicitant les autres professeurs s'ils peuvent remplacer.

Les modifications sont envoyées aux familles via le bureau numérique.

Egalement au niveau de l'organisation de la continuité pédagogique pour les professeurs absents car ils ne peuvent pas être en présentiel : exemple avec Mme PIRA, cette période en non présentiel commence à être long pour les élèves. Ne peut-on pas envisager quelques séances en Visio avec le professeur avec tous les élèves de la classe qui seraient eux réunis en présentiel ? (Nous pensons que les moyens humains qui vous sont alloués sont insuffisants). Y-a-t-il un suivi de l'administration sur les méthodes de travail utilisées par les professeurs dans le cadre de cette continuité pédagogique et sur le suivi de la charte ? Certains parents ont du mal à s'y retrouver.

Mme PIRA a rédigé la charte, charte mise en place sur le fond par le collège et censée faciliter le travail des élèves et des parents dans le cadre de la continuité pédagogique. Mme PIRA a rédigé cette charte, tout est visible sur le bureau numérique.

Mme MULLER indique que le bureau numérique étant tellement riche qu'il n'est pas possible d'uniformiser les outils choisis par les professeurs. La charte doit définir les outils utilisés, et l'endroit où se trouve le travail à faire. En fait il peut y avoir autant de chartes que de professeurs. Certaines chartes peuvent être réfléchies par matière. Stéphanie GREFF prend la parole et renouvelle l'idée de créer une classe en présentiel et qui serait en visio avec Mme PIRA. D'après la direction du collège, il est compliqué de faire des visios dans le collège car il n'y a pas le matériel. JFD indique qu'il y a pourtant bien eu l'installation de TBI. Si pas de webcam, Stéphanie GREFF propose qu'un surveillant pourrait surveiller le chat. La direction conclue sur ce point qu'il n'y a de toute façon pas assez de personnes pour surveiller.

Mme ZIMMERMANN invite les parents d'élèves à contacter directement Mme PIRA s'il y a des difficultés particulières. Ne pas hésiter à utiliser le bureau numérique. La direction du collège n'intervient pas sur la pédagogie de l'enseignant.

Si toutefois le professeur n'est pas réceptif alors on peut solliciter la direction.

En conclusion :

Lors de ce CA nous nous sommes d'ailleurs abstenus lors du vote de la DHG. Non pas parce que le travail présenté par Mme ZIMMERMANN n'était pas conforme, cette dernière fait ce qu'elle peut en fonction des moyens qu'on lui donne, mais notre vote a permis d'exprimer notre avis sur **le manque de moyens humains**, manque accentué par la crise sanitaire. Ce manque de moyens humains, indépendant de la direction du collège que l'on constate sur le nombre de professeurs nécessaire, le nombre d'agents de service, le nombre de surveillants...